

# Dispensé de timbrage TOULOUSE NORD PDC

# TOULOUSE NORD P. Midi-Pyrénées



### Membre de l'Union Solidaires

Solidaire Unitaire Démocratique - CPPAP: 0616S07934

0.76 euros- n°117 - 1er trimestre 2016

Trimestriel Directeur de publication: Guillaume Ceugniez

déposé le 31/03/2016

#### SUD Éducation 31

52 rue Jacques Babinet, 31100 Toulouse

tel: 05 62 14 66 74

mél: sudeduc31@sudeducation.org

site: http://sudeduc31.org/



## Edito...

«Personne n'oblige les profs à être profs ». Voilà ce qu'a déclaré dans La Dépêche du 8 février 2016 M. Jacques Caillaut, Inspecteur d'académie en Haute-Garonne. S'exprimant au sujet de la question du « climat scolaire » dans certains établissements toulousains, l'IA ne semble plus qu'avoir le mépris à opposer à son personnel de terrain.

Sans doute que l'autorité départementale ne savait plus où donner de la tête ces derniers temps. De

nombreuses mobilisations ont en effet eu lieu en ce début d'année partout dans le 31 : contre le démantèlement de l'éducation adaptée (Segpa de St Béat, Bellefontaine et Reynerie) et spécialisée (EREA de Muret), sur la crise des remplacements dans le premier degré, sur les problèmes aigus de manque de personnels dans des établissements dont les conditions se dégradent sous les effets conjugués de la pauvreté croissante et de la réduction des moyens. A quoi s'ajoutent les effets déjà délétères sur les conditions de travail de la catastrophique

«réforme» du collège, ainsi que les raideurs répressives habituelles de la hiérarche!

Le constat que nous faisons est clair : il existe un ras-le-bol généralisé! La coupe est pleine. Et notre administration elle-même ne sait plus comment y répondre, sinon par des effets de manche médiatiques.

Pour Sud Education 31, ces luttes ont un dénominateur commun. Si les problèmes éducatifs et pédagogiques de fond ne sont pas à éluder, le syndicalisme se doit de poser ses analyses. En l'occurrence, toutes nos conditions actuelles de travail, dans le premier degré, comme dans le second, renvoient à des budgets de «rigueur» et à des politiques d'austérité qui durent maintenant depuis des années. La casse systématique du service public continue. Pour les élèves comme pour les travailleurs, la conséquence en est : davantage de souffrance. Personne n'oblige les profs à être profs, certes. Vieille rengaine patronale. Mais devant tant d'obstination manifeste à précariser les conditions de travail des enseignants et éducateurs du service public, la révolte gronde.

Ce ras-le-bol s'inscrit évidemment dans un contexte plus vaste. Début mars, c'est la mobilisation contre le projet de loi-travail qui a pris le relais. Les travailleurs de l'Education nationale, à l'instar de l'ensemble du secteur public, doivent se mobiliser. Car le démantèlement programmé du code du travail dont le projet de loi « El Khomri » est porteur, s'inscrit dans une même logique de casse des conquêtes sociales durement acquises par les travailleurs. L'austérité et le libéralisme sont les deux faces d'une même politique au service des intérêts du capitalisme.

#### Sommaire

p 2: Luttes dans l'Education

p 5 : SOS Segpa

p 6 : femmes et précarité

p 8 : encart loi travail

p 9 : Campagne BDS

Ce printemps 2016, plus que jamais les luttes doivent converger!

# Qui a dit qu'on avait encore « le trauma de 2003 » ?? Construisons un mouvement interprofessionnel et reconductible!

Cela faisait très longtemps que l'on n'avait pas vu une grève spontanée touchant plusieurs écoles, plusieurs établissements, plusieurs catégories de personnels avec au bout une plate forme revendicative écrite en AG de grévistes.

## Une grève de la base! Les raisons de la colère...



## Premier degré :

Lundi 1er février, 8h30 dans une cour d'école du Mirail. L'équipe enseignante est en

concertation REP+, ces concertations auxquelles elle a droit selon la circulaire ministérielle sur la refondation de l'école prioritaire n° 2014-077 du 4-6-2014 qui accorde 18 demi journées par an, notamment pour travailler en équipe. Pour ce faire, une équipe de remplaçant-es spécifiques a été mise en place depuis maintenant deux ans afin que chaque classe ait un-e « remplaçant-e » référent-e. Cette équipe tourne donc dans toutes les écoles REP+. Depuis le début de l'année scolaire, plusieurs membres de l'équipe sont parfois en arrêt mais jamais remplacé-es. Ce jour là, c'est la goutte d'eau qui fait déborder le vase : 2 enseignant-es manquent, il faut répartir les élèves sur les 5 classes qui restent. Collectivement, enseignant-es de l'école et équipe de remplaçantes décident de ne pas faire monter les élèves et d'appeler la hiérarchie qui ne répondra que par l'autoritaire et le mépris. Cette problématique est générale, que l'on enseigne ou que l'on mette ses enfants en REP ou pas, en ville ou en milieu rural, en Haute Garonne ou dans le reste de la France. La grève est appelée pour le 5 février.

# Second degré et enseignement spécialisé :

Les établissements, notamment en REP et REP+ sont toujours mobilisés contre la réforme du collège et leur entrée, pour certains, dans l'éducation prioritaire n'apporte pas ou très peu de moyens supplémentaires. A la longue, les effets d'annonce du gouvernement sont ressentis par les collègues comme des provocations. Le climat de plus en plus tendu et difficile dans les

établissements scolaires fait débraver le collège Georges Sand le 29 janvier. Trois classes de 6ème SEGPA (Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté) vont être supprimées à la rentrée car l'inclusion des élèves qui relèvent de enseignement spécialisé va obligatoire. Bellefontaine, Badiou, et Saint Béat (Comminges) sont mobilisés! Prétextant le manque d'élèves dans les classes de 6ème. l'administration propose tout naturellement la suppression des classes en question. Ce que ne dit pas l'administration c'est qu'elle demande aux écoles de ne plus orienter en SEGPA en fin de CM2

Pour tenter de calmer les esprits, le DASEN a dit qu'il n'y aurait plus d'inclusion forcée mais que la 6ème et 5ème SEGPA allaient fusionner. Cela ne change rien, il supprime malgré tout un poste de professeur des écoles, en créant une double classe à 21 heures d'enseignement sans rien savoir, à l'heure actuelle sur ce dispositif.

Les trois EREA (Établissements Régionaux d'Enseignement Adapté) de l'académie de Toulouse demandent le maintien des 14 postes d'enseignant-es éducateur-trices et refusent leurs remplacements par 10 AED, non formé-es pour l'occasion par ailleurs. Déjà qu'ils occupent des emplois précaires et assez difficiles, le rectorat de Toulouse, comme à Grenoble, place des A.E.D. dans des internats éducatifs.

Les ULIS (Unité Localisées pour l'Inclusion Scolaires) sont surchargées malgré les seuils qui sont de 12 dans le premier degré et 10 dans le second degré. La réalité du terrain montre que 40% des classes dépassent le seuil dans le primaire et la quasi-totalité pour celles du secondaire.

Le manque de personnels est criant, il est urgent de créer des postes ! (suite page 3)

### **Education populaire:**



A l'heure où nous écrivons ce journal, les salarié-es de la Ligue de l'Enseignement en sont à leur 5ème semaine de grève reconductible et

d'occupation locaux au 31 rue des des Amidonniers à Toulouse. La Ligue de l'Enseignement a une dette de 8 millions d'euros et souhaite licencier ses salarié-es du secteur de l'animation sur Toulouse, soit 35 personnes au total, alors qu'une restructuration permettrait de garder les emplois et de rendre excédentaire le bilan annuel de la Ligue de l'Enseignement. Si une telle dette a pu être contractée elle est le fait des gestionnaires, pas des salarié-es!

## Le mépris de la hiérarchie

Un des mépris officiels de la hiérarchie s'est fait par voie de presse. On se souvient encore du « personne n'oblige les profs à être profs » ou bien « mais la demande d'un remplacement pour une absence, qui est faite par certains personnels et syndicats, ne tient pas. Lorsqu'un professeur est absent une journée, appeler un remplaçant qui ne connaît pas l'école ni les élèves n'est pas cohérent au niveau éducatif » ou encore « c'est comme au foot, on joue à guichet fermé !» argumentaires de M. Caillaut, D.A.S.E.N. de la Haute Garonne. C'est la tendance, si vous n'êtes pas content-es, partez et si vous êtes absent-e un jour, inutile de vous remplacer! Finalement, il faut que les personnels continuent de prendre en charge sans broncher le manque de moyens de l'institution au détriment de leurs personnes et de leur travail pour assurer la continuité du service public qui est pourtant une des missions de l'administration rappelons le.

L'administration peut aussi s'asseoir sur nos droits, elle s'en fiche et assume, comme avec la mise en place d' un protocole spécifique à la REP en cas de non remplacements. Ce protocole place la directrice ou le directeur d'école dans un rôle de supérieur hiérarchique alors qu'elle-il ne l'est pas. Il précise qu'il revient à la-au directriceteur d'organiser les moyens d'enseignement de l'école, comme elle-il le souhaite, pouvant aller jusqu'à « demander » à un-e des adjoint-es de prendre sa classe alors qu'elle-il devrait être en concertation REP+ comme ses autres collègues!

Que ce soit le premier degré, le second degré, les SEGPA, les EREA ou les ULIS, tous ont été reçus par l'administration qui répond aux demandes d'audience des différentes contestations et cloisonne ainsi les luttes locales. Lors des audiences. l'administration montre systématiquement sa déconnexion totale avec le terrain : à la question « doit-on continuer à enseigner dans des conditions inacceptables pour les élèves et les personnels ?» l'administration répond que la mission principale de l'éducation nationale est la surveillance!

Quant aux parents, ils sont tout aussi 3 méprisés, comme ceux du Collège R. Badiou qui ont dû s'imposer au rectorat, alors qu'ils étaient porteurs d'une pétition, pour finalement devoir subir une argumentation faussement comptable.

Voici donc l'avenir de l'école publique : garder les enfants des prolétaires dans des conditions de travail et d'enseignement catastrophiques pour que leurs parents puissent aller trimer pour un patron qui enverra probablement les siens dans le privé.

# Convergence des luttes dans l'éducation!

Plusieurs établissements du second degré ont fait des grèves isolées spontanées pour dénoncer le climat scolaire de plus en plus délétère, à cela s'ajoutent la mobilisation et la grève des EREA, celles des ULIS, celles des SEGPA, celles des enseignant-es du premier degré (plus particulièrement en REP/REP+), le refus de la réforme du collège, l'occupation de la Ligue de l'Enseignement... Au départ disséminées un peu partout, les luttes locales ont trouvé petit à petit des échos dans nos réseaux et les syndicats.

Le collectif des établissements éducation prioritaire réuni le 11 février contribué à cette convergence en appelant à la grève le 16 février et a ainsi permis la jonction du premier degré et du second degré. Lors de l'AG du 16 février, enseignant-es du premier et second degré, AED, animateur-trice CLAE, enseignant-es spécialisé-es se sont retrouvés en AG à 120 personnes pour l'écriture d'une plate forme revendicative avec pour titre « état d'urgence pour la jeunesse scolarisée !». Ce début de mouvement a été suspendu par les vacances de février mais a su se remobiliser dans la grève du 17 mars, notamment avec l'occupation des locaux du C.R.D.P. à Toulouse.

## Le rôle du syndicat

Soutenue par un arc syndical assez large (Sud, Cgt, Snuipp et Fo), la grève n'a pourtant pas été appelée par tous les syndicats. Ce sont les syndicats minoritaires qui ont appelé à la grève avant les vacances.

Pour Sud Education 31, peu importe le nombre de grévistes, d'écoles fermées, de pourcentage que cela représente dans la profession, si des travailleurses décident de se mettre en grève pour améliorer

leurs conditions de travail et celles des élèves et relever la tête, notre rôle de syndicat de lutte est de participer à ce mouvement et de le soutenir en déposant des préavis de grève mais aussi en appelant à la grève. Une de nos stratégies syndicales est aussi simple que ça... D'aucuns pourront nous taxer de démagos...

Il y a deux formes d'organisation des travailleur-ses qui s'affrontent lors des luttes spontanées : l'autogestion des luttes et le pilotage par les syndicats. L'AG de grévistes doit être souveraine, il ne saurait être

question d'une quelconque récupération du mouvement initié par la base ou de contrôle de celui-ci.



# Construire un mouvement de grève interprofessionnelle et reconductible

L'AG de grévistes du 16 février avait acté une journée de grève le 17 mars sur des bases éducation nationale. Elle ne savait pas alors que cette date serait une étape importante pour le mouvement social qui a commencé le 9 mars contre la loi travail.

La question de l'élargissement interprofessionnel a été posée en AG de grévistes du 17 mars, le retrait de la loi travail a été inclus dans la plate forme revendicative établie le 16 février, qui elle était centrée sur l'éducation.

Le code du travail est le texte de base pour les salarié-es du privé, tout comme le statut des fonctionnaires est celui des titulaires ou contractuel-les de droit public. Il est évident que la refonte du code du travail qu'est « la loi travail » est un calque de ce que la politique libérale des gouvernements successifs fera du statut des fonctionnaires.

Cette loi travail, dont nous devons obtenir le retrait, dérégularise les conventions collectives ou accords de branche. Il y aura autant de codes du travail que d'entreprises en France. Dans le public, cette dérégulation est préparée depuis longtemps, notamment avec l'autonomie des établissements, cheval de Troie de la politique libérale et austéritaire que nous subissons depuis de nombreuses années. L'autonomie généralisée des établissements permettra alors de briser le statut des fonctionnaires; il y aura autant de « statuts » que d'établissements!

Beaucoup de travailleur-ses de l'éducation nationale sont déjà des précaires et sont donc directement concerné-es par cette « loi travail ». Encore une fois, ce sont elles-eux qui vont recevoir le coup de gourdin en premier et tout particulièrement les femmes (voir article femmes et précarité).



Il n'y a pas d'opposition public/privé, il y a des travailleur-ses. Ces mêmes travailleur-ses qui doivent s'inscrire dans le mouvement social, aux côtés de la jeunesse qui refuse, en se mobilisant, d'être de la chair à patrons!

## 5

#### Luttes en cours... Luttes en cours... Luttes en cours... Luttes en cours...

# Dans le quartier du Mirail à Toulouse....

# LES ENFANTS NE SONT PAS DES COBAYES! LA CLASSE DE SEGPA NE DOIT PAS ÊTRE SUPPRIMÉE!

Texte de la pétition lancée par le collectif « l'école pour tous » qui regroupe des parents et des personnels du collège Raymond Badiou ainsi que des habitants du quartier de la Reynerie au Mirail à Toulouse :

Une fois de plus, ce sont les collèges Raymond Badiou (Reynerie) et le collège de Bellefontaine qui ont été choisis comme terrain d'expérimentation, ainsi qu'un collège à Saint-Béat, en zone rurale.

A la rentrée prochaine, le Rectorat a prévu de fermer les classes de la 6° Segpa : des élèves en très grande difficulté scolaire, vont donc être scolarisés en classe générale (dont les effectifs vont jusqu'à 25 élèves) où ils ne pourront plus être pris en charge correctement.

La Segpa est une chance pour ces enfants reconnus comme ayant besoin d'un enseignement adapté. Sa suppression est une mauvaise chose pour l'ensemble des élèves car les enseignants n'auront ni le temps ni la formation pour les prendre en charge efficacement au milieu des autres. Alors que les 6° Segpa perdurent dans quasiment tous les autres établissements, il n'y a que ces 3 collèges qui sont concernés par cette fermeture.

Nous savons par expérience que quand une expérimentation est faite ici, elle est ensuite généralisée partout.

Nous en avons assez que nos enfants servent de cobayes au Rectorat! Il faut laisser en place ce qui fonctionne bien dans l'intérêt des enfants!

« L'école pour tous »

#### ....Et à Saint-Béat : Même combat !!!

# SOS Segpa de Saint-Béat

A la rentrée de septembre 2008, une classe de Segpa ouvrait au collège F.-Cazes de St-Béat. L'Éducation nationale consentait enfin à mettre en place une structure d'enseignement adapté de proximité dédiée aux jeunes collégiens en grande difficulté scolaire dans cette pointe sud de la Hte-Garonne. 7 ans plus tard, le Dasen envisage de la fermer, officiellement pour permettre la mise en place d'un obscur "dispositif expérimental innovant".

Pour refuser cette fermeture, une pétition est en ligne sur le blog créé par le collectif de parents, personnels et citoyens qui s'est constitué : http://sossegpadesaintbeat.blogspot.fr/

#### Texte de la pétition « NON à la fermeture de la classe de SEGPA de Saint-Béat »

Pour M. Jacques Caillaut, DASEN de la Haute-Garonne



« Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale de la Haute-Garonne

Nous vous demandons de maintenir ouverte la structure Segpa du collège de St-Béat et de la compléter par l'ouverture des cursus manquants – classes de 4ème, 3ème et ateliers ».

# Quand femmes et précarité font (trop) bon ménage...

# Qu'est-ce que la précarité dans le monde du travail ?

C'est l'absence d'une ou plusieurs sécurités : un emploi qui présente trop peu de garanties, dans un avenir proche, de conserver un niveau de vie « acceptable » et des revenus faibles qui ne permettent de vivre qu'au jour le jour.

**Dans l'Éducation Nationale**, mais souvent ailleurs aussi, être précaire :

- c'est être moins bien payé-e du fait de l'absence ou d'un déroulement de carrière différent, de la difficulté d'obtenir un temps de travail complet ;
- c'est avoir une couverture sociale moindre car les droits aux congés maternité, paternité, maladie sont liés à l'ancienneté;
- c'est être un-e salarié-e à jeter après usage, davantage soumis-e à la hiérarchie par crainte de voir son contrat de travail non-renouvelé, d'où des difficultés à faire valoir ses droits (l'annualisation conduit à des abus et à une grande flexibilité).

En cela, le projet de loi travail, s'il était adopté, aggraverait encore ces conditions de travail puisqu'il prévoit, par exemple, que les horaires peuvent être modifiés dans un délai de 3 jours seulement!

D'étape dans le parcours professionnel dans les années 1980, la précarité s'est généralisée. Aujourd'hui, les contrats précaires

représentent 1/5° des effectifs de la fonction publique, y compris dans l'Éducation Nationale.

Ce sont des variables d'ajustement au service des besoins des employeurs, ils servent à faire pression sur les conditions de travail de chacun-e : travailler avec des précaires empêche la continuité dans le travail, leurs mauvaises conditions de travail finissent par peser sur l'ensemble des personnels : habitude de plus bas salaires, de flexibilité...

Car la précarité est aussi liée à un mode d'organisation du travail : les horaires changeants, les mutations arbitraires, les ajouts de missions et de réunions hors des horaires habituels de travail...

Le travail s'immisce ainsi dans la vie privée et la désorganise. C'est d'ailleurs ce que connaissent bon nombre de personnels titulaires avec la mise en place de la

réforme du collège. C'est aussi le cas avec les postes spécifiques en REP + dans l'académie de Toulouse, dont les modes de recrutement se font en dehors des règles communes, règles par ailleurs



redéfinies par la hiérarchie en fonction de critères obscurs...

#### Et chez les femmes?

# Ce sont les femmes qui subissent davantage encore la précarisation du travail :

Représentant 60% des effectifs de la fonction publique, au sein de laquelle la suppression de postes avec le non-remplacement des départs (taux record en 2012 avec 61 % de non-remplacement), a aggravé les conditions de travail : intensification du travail, stress, pression, flexibilité accrue.

70% des travailleurs pauvres (moins de 960€ par mois) sont des travailleuses.

#### Pourquoi sont-elles pauvres?

80% des emplois à temps partiel sont

occupés par des femmes. Dans les années 80, la mise en place du temps partiel a été présentée par Y. Roudy, ministre des droits de la femme, comme étant un moyen pour les femmes de concilier travail et famille. Depuis, les emplois à temps partiel n'ont cessé d'augmenter : temps partiel imposé dans certains secteurs (nettoyage, commerce...) ou temps partiel « choisi » majoritairement par des femmes, du fait de l'inégale répartition des tâches domestiques et d'éducation couples. au sein des développement du temps partiel a abouti à une inégale répartition du temps de travail rémunéré entre les hommes et les femmes. Il a servi à masquer les chiffres du chômage : d'ailleurs, les

femmes sont moins touchées par les pertes d'emploi que par l'accroissement du sous-emploi à travers le temps partiel.

Les femmes ont des salaires moins élevés que ceux des hommes. Ainsi, 1/4 des femmes salariées ont un bas salaire (moins du SMIC), alors que c'est le cas de seulement 8 % des hommes. L'occupation d'emplois à temps partiel est un élément explicatif. Mais les femmes sont aussi surreprésentées dans des secteurs faiblement qualifiés ou dont les compétences ne sont pas reconnues (secteurs de la santé, du social, de l'accompagnement à la personne) car considérées comme étant le prolongement de domestiques ou de soins à la famille : il s'agit de «qualités naturelles» et non de compétences professionnelles. A cela s'ajoute l'histoire du salaire des femmes, salaire longtemps considéré

comme salaire d'appoint et qui pèse encore dans les représentations et le plafond de verre auquel elles se heurtent.

#### Et dans l'Éducation Nationale?

Oue se passe-t-il dans ce ministère où la présence des femmes est forte (70%) ? Davantage de précarité, de temps partiels, de bas salaires, c'est encore pour les femmes et c'est ce que montre le bilan social de ce ministère : environ 12 % des femmes sont à temps partiel pour seulement 3 % des hommes!

Le pourcentage de femmes dans les contrats précaires est très important : sur les 90 000 personnels d'assistance éducative, plus de 60 000 sont des femmes. Les CUI (Contrats Uniques d'Insertion) payés au SMIC horaire et presque tous à temps partiel sont aujourd'hui près de 70 000. Il n'existe pas de données centralisées sur le pourcentage de femmes mais dans le département de la Haute-Garonne, sur les 1100 AVS-AESH, 90 % sont des femmes.

Chez les personnels enseignants nontitulaires, les femmes sont presque deux fois plus nombreuses (26 979 femmes contre 15 735 hommes), ce qui pourrait s'expliquer par la forte féminisation de ce métier mais alors qu'il y a 2,2 % d'enseignants non-titulaires, la part des femmes est de 3,7%!

#### Où sont les femmes ?

Dans les filières administratives, elles sont majoritaires dans les catégories les moins rémunérées : 92 % des catégories C, 60,5 % des

catégories A. Parmi les enseignant-e-s, les femmes sont plus de 80 % chez les professur-e-s dont le salaire net mensuel est des écoles inférieur à celui des certifiés, des professeur-e-s d'éducation physique et sportive (51 % de femmes) et des professeur-e-s de lycée professionnel (49% de femmes), malgré une grille indiciaire identique parce que les primes sont moins fréquentes et moins élevées.

Par ailleurs, les professeur-e-s des écoles passent plus rarement à la hors classe, corps moins féminisé. Les femmes sont encore moins présentes parmi les professeur-e-s agrégés (51,6 %) et les professeur-e-s de chaire supérieure (32,8 %).

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, on retrouve donc un écart de salaire entre

> hommes et femmes dans l'Education Nationale: pour les personnels autres qu'enseignant-e-s, le salaire net moyen des hommes est supérieur de 34.1 % à celui des femmes (soit environ 800 euros) alors que chez les

personnels enseignants, le salaire net moyen des 7 hommes est supérieur de 8 % à celui des femmes.

L'exemple des AVS-AESH illustre ce phénomène: emplois socialement utiles pour accompagner des élèves en situation de handicap, sans qui la scolarisation ne pourrait se faire, mais emplois rendus invisibles, rémunérés pour leur majorité entre 590€ et 670€, avec au mieux des CDD annuels pouvant être renouvelés jusqu'à 8 fois et sans formation pour la plupart. Il est vrai qu'accompagner des élèves autistes, dyslexiques, dyspraxiques. aui ont des troubles comportement, etc. est naturel, voire inné car c'est bien connu. « s'occuper des autres, les femmes ont ça dans le sang »...

Malgré les discours gouvernementaux de lutte contre les inégalités hommes/femmes, l'État, par sa politique d'embauche, contribue à la renforcer. Et pourtant, la loi du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'École rappelle que la transmission de la valeur d'égalité entre les filles et les garcons, les femmes et les hommes, se fait dès l'école primaire... Mais sans doute pas pour le personnel!

La précarisation répond à un projet politique : la multiplication des contrats tend à mettre les personnels en concurrence, à en réduire les capacités de mobilisation et au final à mettre au pas l'ensemble des revendications. Le gouvernement, par sa politique, montre tous les jours son soutien au système capitaliste, système qui utilise les inégalités femmes-hommes, comme il utilise celles entre les précaires et les autres salarié-e-s afin de tirer vers le bas.

Le projet de loi travail, s'il est une attaque contre l'ensemble des salarié-e-s, pourrait aggraver encore davantage les conditions de travail des femmes.

D'une part, parce que les femmes, plus

nombreuses dans les secteurs où il y a moins d'implantation syndicale, devront subir une baisse des droits et garanties collectives, l'accord d'entreprise primant sur le cadre national.

D'autre part, pour les salarié-es à temps partiel, l'augmentation des durées maximales de travail et la possibilité accrue pour l'employeur de modifier de façon unilatérale les horaires et le temps de travail sans déclencher d'heures supplémentaires, entraînera une flexibilité et une précarité accrues.



Se battre pour améliorer les conditions de travail des femmes et des précaires, c'est se battre pour toutes et tous. Ainsi en est-il du combat contre le temps partiel, qui pourrait se transformer en revendication d'une diminution de la durée du temps de travail, faisant converger temps de travail des femmes et des hommes afin de permettre à toutes et tous d'avoir du temps libre.

# Pour le retrait de la loi travail et pour le progrès social!

Un projet global toujours inacceptable: Ce texte, malgré quelques maigres reculs annoncés par le gouvernement, reste fondamentalement néfaste. Il continue de diminuer les droits des salarié-es et accroît la précarité, notamment des jeunes. En facilitant les licenciements collectifs ou individuels, soi-disant pour embaucher plus facilement, en remettant en cause les 35h par le biais des accords d'entreprise, en s'affranchissant des contraintes liées à la loi au profit des accords d'entreprise, c'est l'idée même d'un droit qui protège les travailleur-euses qui est remis en cause par la «simplification » du code du travail qui deviendrait celui des droits humains au travail.

Poursuivre, amplifier la mobilisation en cours: Le 9 mars, un grand mouvement social est né. Cette initiative a démarré en dehors des canaux traditionnels avec le succès de la pétition contre la Loi travail. Le 9 mars nous étions des centaines de milliers de salarié-e-s et de jeunes dans la rue. Cela témoigne d'une mise en mouvement de la société, en premier lieu des lycéen-ne-s et étudiante-es à qui le capitalisme promet aujourd'hui un avenir toujours plus précaire. Les 17 et 24 mars la mobilisation de la jeunesse s'est amplifiée, avec des blocages croissants de lycées et de nombreuses AG dans les universités. Les mesures annoncées peuvent difficilement satisfaire la jeunesse: la loi n'offre que la perspective d'un CDI de plus en plus précaire et la «garantie jeune» ne représente qu'un faible engagement financier de l'Etat. La répression du mouvement étudiant montre l'inquiétude du gouvernement.

Décider la poursuite du mouvement : Il nous faut tout mettre en œuvre pour faire converger toutes les luttes contre les mesures (état d'urgence, répression syndicale, etc.) et les réformes (collège 2016, déontologie des fonctionnaires, etc.) visant à soumettre les salarié-e-s aux choix économiques de ce gouvernement acquis au MEDEF. C'est une étape indispensable pour construire la mobilisation car nous savons qu'une journée de grève ne suffira pas à faire reculer le gouvernement. La fédération SUD éducation appelle à la grève reconduc-tible dès le 31 mars et soutient toutes les initiatives telles que celle de contraction de la contraction de la contraction de contraction d



reconduc-tible dès le 31 mars et soutient toutes les initiatives telles que celle de la coordination nationale étudiante pour le 5 avril.

# Contre la colonisation en Palestine et l'apartheid israélien la lutte paie!



La campagne BDS – pour Boycott, Désinvestissements, Sanctions contre Israël jusqu'à ce qu'il applique le droit international et les principes universels des droits de l'Homme – a fêté ses 10 ans en 2015. Elle jouit aujourd'hui d'une reconnaissance internationale et du soutien de nombreuses organisations et de personnalités sur les 5 continents. En France, elle est soutenue par des dizaines d'organisations syndicales (dont Solidaires) ou politiques, par des associations et est relayée par une dizaine de comités locaux.

Ces dernières années, le mouvement BDS a connu des victoires importantes qui montrent la force des mobilisations collectives et citovennes. L'exemple de la campagne envers Orange est emblématique. Il y a peu, un accord liait les entreprises Orange et Partner israélien Communications (opérateur téléphonie implanté dans les colonies notamment) permettant à cette dernière d'utiliser la marque Orange. La réussite de cette campagne est le fruit de la coordination des différentes composantes du mouvement BDS. D'un côté, les militants BDS régulièrement intervenus devant boutiques Orange dans plusieurs villes pour informer les clients et les consommateurs. A l'intérieur de l'entreprise, ce sont des militants syndicaux qui ont mis la pression sur la direction en coopérant avec leurs camarades d'Orange en Egypte (où la marque a des intérêts considérables). On mesure aujourd'hui les résultats de cette campagne de longue haleine : Partner ne peut plus utiliser la marque Orange et cette dernière a dû revoir son partenariat.

Les campagnes contre Véolia et Alstom (et leur participation à la construction et la gestion du tramway de l'apartheid à Jérusalem) ou l'entreprise israélienne Sodastream (dont l'usine

était implantée en Cisjordanie occupée) sont aussi le signe qu'en faisant pression sur les entreprises françaises ou israéliennes qui profitent de la colonisation de la Palestine, on peut agir contre l'impunité de l'Etat israélien.

Pourtant, ces éclaircies ne doivent pas nous cacher le climat de répression contre les militants BDS. Cette campagne citoyenne, antiraciste et non-violente est aujourd'hui attaquée par le gouvernement israélien, qui investit des sommes énormes pour contrer la progression du boycott, et par ses supporters en France (dont le CRIF, la LICRA, etc). Au plus haut sommet de l'Etat on reprend, et par là on valide, l'argumentaire des officines sionistes qui cherche à assimiler la lutte contre le colonialisme et le racisme d'Israël à de l'antisémitisme. A Toulouse, c'est le maire qui a cherché à censurer les interventions du comité BDS France Toulouse. Et c'est aussi ici que la justice française poursuit 4 militants pour avoir distribué des tracts devant des magasins au motif qu'ils auraient entravé « l'exercice normal d'une activité économique ». Leur procès a été reporté au 30 juin. Ils auront à nouveau besoin de notre soutien à ce moment.

Dans ce contexte, il devient indispensable de rappeler notre droit à critiquer la politique d'un Etat qui bafoue les droits humains et de renforcer l'appel au boycott comme moyen légitime et citoyen de lutte contre cette injustice.

#### Pour signer la pétition de soutien aux inculpé-e-s :

https://www.change.org/p/madame-la-ministre-de-la-justice-christiane-taubira-bernard-jean-pierre-lo%C3%AFc-et-yamann-doivent-%C3%AAtre-relax%C3%A9es

Pour soutenir la campagne BDS et le droit au boycott :

http://boycottproduitsisraeliens.wesign.it/fr

Pour se mobiliser et se tenir informé-e:

http://www.bdsfrance.org/

bdsfrance.toulouse@yahoo.fr

https://fr-fr.facebook.com/Campagne-BDS-Toulouse-192154917527548/





Mél: sudeduc31@sudeducation.org

SOLIDAIRE

UNITAIRE



**D**ÉMOCRATIQUE

# Bulletin d'adhésion/ré-adhésion

#### c/o SUD PTT 31 52 rue Jacques Babinet Année 2015 / 2016 BP 22 351 31053 Toulouse CEDEX 1 Tel/Fax: 05 62 14 66 74

NOM:	Ancien-ne	adhérent-e	
Prénom :	Nouvel-le :	adhérent-e	
Adresse personnelle :	Adresse pr	rofessionnelle :	
Ville :			
Code postal :		al:	
Tél:	Tel :		
Fax:	Fax:		
E-mail perso:	E-mail :		
ATTENTION, pas d'e-mail « ac-toulouse ». Ces boites			
étant la propriété de l'administration. Merci.		Salaire net mensuel	Cotisation at
Catérogie / statut :		- de 600 €	6€
(mstt, 1 E, MA, cettine-e, agrege-e, A1055, 11AK11, contraction-io)		+ de 600 €	15€
Échelon:		+ de 750 €	27 €
le cas échéant, matière enseignée :		+ de 900 €	45 €
Fonction exacte (adj, ZIL, Brigade, AIS, TZR):		+ de 1 000 €	54€
		THE WE WORKSON DESCRIPTION	transcours.

OUVREZ-LA! REJOGNEZ SUÓ!
Gud in

#### Paiement des cotisations :

- 1) Paiement en une fois ou
- 2) Paiement fractionné en 4 fois :

En envoyant tous les chèques ensemble, en mentionnant: septembre 2015; janvier 2016; mars 2016 et juin 2016. Le chèque de septembre correspond à la déclaration de revenus 2015 et les autres à celle de 2016.

Dans tous les cas, rédiger les chèques à l'ordre de : **SUD Education Haute-Garonne** 

## Ne pas indiquer les centimes, inscrire des montants entiers

Merci de nous prévenir en cas de changement d'adresse.

Salaire net mensuel	Cotisation annuelle	
- de 600€	6€	
+ de 600 €	15€	
+ de 750 €	27 €	
+ de 900 €	45 €	
+ de 1 000 €	54€	
+ de 1 100 €	64€	
+ de 1 200 €	75 €	
+ de 1 300 €	87 €	
+ de 1400 €	99 €	
+ de 1 500 €	112€	
+ de 1600 €	127 €	
+ de 1 700 €	142 €	
+ de 1 800 €	158 €	
+ de 1 900 €	174 €	
+ de 2000 €	191 €	
+ de 2 100 €	209 €	
+ de 2 200 €	227€	
+ de 2 300 €	246 €	
+ de 2 400 €	266 €	
+ de 2 500 €	287 €	
+ de 2 600 €	309 €	

Au delà, contactez-nous pour connaître le montant de votre cotisation.

L'adhésion à SUD Éducation 31 est valable du 1er septembre 2015 au 31 août 2016